

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 46.122.211, un actif net de D : 45.300.735 et un bénéfice de la période de D : 489.382.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 30 septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les disponibilités représentent à la clôture de la période 22,27% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 105.387, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le troisième trimestre s'élève à D : 26.783, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 78.603.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 26 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>30 860 707,740</u>	<u>28 230 089,432</u>	<u>31 310 900,216</u>
Obligations et valeurs assimilées		30 775 080,995	28 144 373,342	31 224 351,631
Titres OPCVM		85 626,745	85 716,090	86 548,585
Placements monétaires et disponibilités		<u>14 259 111,742</u>	<u>10 653 858,591</u>	<u>10 344 901,137</u>
Placements monétaires	5	3 989 472,329	1 988 158,888	996 460,177
Disponibilités		10 269 639,413	8 665 699,703	9 348 440,960
Créances d'exploitation	6	<u>1 002 391,340</u>	<u>16 063,526</u>	<u>16 013,826</u>
TOTAL ACTIF		<u>46 122 210,822</u>	<u>38 900 011,549</u>	<u>41 671 815,179</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	66 506,701	57 645,432	50 295,293
Autres créditeurs divers	8	754 968,972	523 695,163	462 375,151
TOTAL PASSIF		<u>821 475,673</u>	<u>581 340,595</u>	<u>512 670,444</u>
ACTIF NET				
Capital	9	43 918 944,504	37 186 959,986	39 540 415,596
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		135,116	217,624	231,418
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 381 655,529	1 131 493,344	1 618 497,721
ACTIF NET		<u>45 300 735,149</u>	<u>38 318 670,954</u>	<u>41 159 144,735</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>46 122 210,822</u>	<u>38 900 011,549</u>	<u>41 671 815,179</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2016</i>	<i>Année 2016</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	425 571,226	1 268 153,243	347 487,963	948 551,663	1 313 487,087
Revenus des obligations et valeurs assimilées		425 571,226	1 264 888,393	347 487,963	945 216,673	1 310 152,097
Revenus des titres OPCVM		-	3 264,850	-	3 334,990	3 334,990
Revenus des placements monétaires	11	163 379,038	384 456,287	104 528,508	232 162,183	340 418,382
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		588 950,264	1 652 609,530	452 016,471	1 180 713,846	1 653 905,469
Charges de gestion des placements	12	(56 506,701)	(175 024,399)	(47 645,432)	(136 649,033)	(186 944,326)
REVENU NET DES PLACEMENTS		532 443,563	1 477 585,131	404 371,039	1 044 064,813	1 466 961,143
Autres charges	13	(19 228,880)	(55 848,457)	(16 233,355)	(45 309,372)	(61 803,857)
Contribution conjoncturelle	8	(26 783,408)	(78 603,480)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		486 431,275	1 343 133,194	388 137,684	998 755,441	1 405 157,286
Régularisation du résultat d'exploitation		30 861,655	38 522,335	42 357,380	132 737,903	213 340,435
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		517 292,930	1 381 655,529	430 495,064	1 131 493,344	1 618 497,721
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(30 861,655)	(38 522,335)	(42 357,380)	(132 737,903)	(213 340,435)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		12 950,371	12 076,120	(459,008)	(6 653,310)	(5 395,974)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres		(10 000,000)	(10 000,000)	-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		489 381,646	1 345 209,314	387 678,676	992 102,131	1 399 761,312

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/07 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 1/07 au 30/09/2016</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2016</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	489 381,646	1 345 209,314	387 678,676	992 102,131	1 399 761,312
Résultat d'exploitation	486 431,275	1 343 133,194	388 137,684	998 755,441	1 405 157,286
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 950,371	12 076,120	(459,008)	(6 653,310)	(5 395,974)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(10 000,000)	(10 000,000)	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(1 589 641,596)	-	(1 196 425,802)	(1 196 425,802)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 425 713,203	4 386 022,696	2 058 889,269	8 931 630,397	11 364 444,997
Souscriptions					
- Capital	4 577 382,875	27 847 601,625	6 037 255,974	26 796 186,866	34 569 957,114
- Régularisation des sommes non distribuables	12,498	268,044	(1 268,119)	(2 928,185)	(4 477,058)
- Régularisation des sommes distribuables	118 672,241	934 670,398	146 108,615	903 413,518	1 180 479,377
Rachats					
- Capital	(3 182 503,875)	(23 471 055,875)	(4 020 321,024)	(18 029 961,451)	(23 451 051,496)
- Régularisation des sommes non distribuables	(44,243)	(361,006)	853,251	1 817,247	2 884,191
- Régularisation des sommes distribuables	(87 806,293)	(925 100,490)	(103 739,428)	(736 897,598)	(933 347,131)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 915 094,849	4 141 590,414	2 446 567,945	8 727 306,726	11 567 780,507
ACTIF NET					
En début de période	43 385 640,300	41 159 144,735	35 872 103,009	29 591 364,228	29 591 364,228
En fin de période	45 300 735,149	45 300 735,149	38 318 670,954	38 318 670,954	41 159 144,735
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	414 345	385 291	342 720	276 965	276 965
En fin de période	427 937	427 937	362 370	362 370	385 291
VALEUR LIQUIDATIVE	105,858	105,858	105,745	105,745	106,826
TAUX DE RENDEMENT	1,10%	3,03%	1,03%	2,90%	3,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 septembre 2017 au coût amorti, compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toutes décotes et/ou surcotes sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 30.860.707,740 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		29 942 239,000	30 775 080,995	67,94%
Obligations de sociétés		27 363 919,000	28 168 529,102	62,18%
AMEN BANK ES 2017	5 000	500 000,000	512 488,000	1,13%
AMEN BANK ES 2009	10 000	533 100,000	556 404,000	1,23%
AMEN BANK ES 2010	10 000	533 100,000	535 052,000	1,18%
AMEN BANK ES 2012	20 000	1 000 000,000	1 001 664,000	2,21%
AMEN BANK ES 2016	16 000	1 600 000,000	1 681 484,800	3,71%
ATL 2010/2	5 000	100 000,000	103 336,000	0,23%

ATL 2011	4 865	194 600,000	200 729,900	0,44%
ATL 2013-1 TF	3 000	180 000,000	184 346,400	0,41%
ATL 2013-1 TV	2 000	120 000,000	122 742,400	0,27%
ATL 2015-2 A	10 000	800 000,000	828 672,000	1,83%
ATL 2016-1 A	10 000	800 000,000	812 496,000	1,79%
ATL 2017-1 A	10 000	1 000 000,000	1 033 096,000	2,28%
ATL SUB 2008	5 000	100 000,000	100 528,000	0,22%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	500 000,000	509 976,000	1,13%
ATTIJARI LEAS 2016-1	15 000	1 300 000,000	1 327 308,000	2,93%
ATTIJARI SUB 2015	15 000	1 200 000,000	1 265 196,000	2,79%
BH 2009	20 000	1 230 000,000	1 269 424,000	2,80%
BH 2016-1	10 000	800 000,000	819 200,000	1,81%
BNA 2009	10 000	466 400,000	476 168,000	1,05%
BTE 2009	15 000	300 000,000	300 552,000	0,66%
BTE 2010	20 000	600 000,000	600 896,000	1,33%
BTE 2011 A	22 000	880 000,000	906 347,200	2,00%
BTE 2016	5 000	500 000,000	520 192,000	1,15%
BTK 2009 C	5 000	266 550,000	273 318,000	0,60%
BTK 2012-1 B	1 650	70 719,000	73 843,440	0,16%
CIL 2015/2	15 000	1 200 000,000	1 267 608,000	2,80%
CIL 2016/1	12 000	960 000,000	981 772,800	2,17%
CIL 2016-2	17 000	1 700 000,000	1 763 716,000	3,89%
CIL 2017/1	3 000	300 000,000	304 797,600	0,67%
STB 2011	20 000	571 000,000	589 864,000	1,30%
TL SUB 2016	3 000	300 000,000	310 694,400	0,69%
TL SUB 2013	5 000	100 000,000	102 296,000	0,23%
TL 2015-2 A	13 500	1 080 000,000	1 117 108,800	2,47%
TL 2015-2 B	5 000	500 000,000	517 920,000	1,14%
TL 2016-1	5 000	500 000,000	515 204,000	1,14%
TL 2017-1	8 000	800 000,000	815 353,600	1,80%
UBCI 2013	3 000	180 000,000	183 300,000	0,40%
UIB 2009/1 A	20 000	400 000,000	403 504,000	0,89%
UIB 2009/1 B	20 000	932 800,000	941 344,000	2,08%
UIB 2011/1 A	15 500	620 000,000	622 554,400	1,37%
UIB 2011/2	3 000	85 650,000	88 352,400	0,20%
UIB SUB 2016	15 600	1 560 000,000	1 627 678,962	3,59%
Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 606 551,893	5,75%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	638 748,247	1,41%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	973 857,678	2,15%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	993 945,968	2,19%
Titre OPCVM		87 113,752	85 626,745	0,19%
FINA O SICAV	835	87 113,752	85 626,745	0,19%
Total		30 029 352,752	30 860 707,740	68,12%
Total par rapport au total des actifs			66,91%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 3.989.472,329, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	3 967 415,795	3 989 472,329	8,81%
Certificat de dépôt AIL au 17/10/2017 à 7,8% 60 jours	1 484 600,197	1 495 854,371	3,30%
Certificat de dépôt AIL au 29/10/2017 à 7,8% 40 jours	993 126,239	995 175,933	2,20%
Certificat de dépôt HL au 07/10/2017 à 7,8% 40 jours	1 489 689,359	1 498 442,025	3,31%
TOTAL	3 967 415,795	3 989 472,329	8,81%
Pourcentage par rapport au total des actifs			8,65%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 30 septembre 2017 un solde de D : 1.002.391,340 contre un solde de D : 16.063,526 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BTA)	-	2 991,781	2 942,081
Placements monétaires échus à encaisser	1 000 000,000	-	-
Autres	2 391,340	13 071,745	13 071,745
Total	<u>1 002 391,340</u>	<u>16 063,526</u>	<u>16 013,826</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à D : 66.506,701 contre D : 57.645,432 au 30/09/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Gestionnaire	56 506,701	47 645,432	50 295,293
Dépositaire	10 000,000	10 000,000	-
Total	<u>66 506,701</u>	<u>57 645,432</u>	<u>50 295,293</u>

Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à D : 754.968,972 contre D : 523.695,163 au 30/09/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	3 883,578	3 128,025	3 430,324
Dividendes à payer	651 761,538	498 277,370	432 462,858
Commissaire aux comptes Rémunération Président du Conseil	7 677,880	10 024,539	13 300,000
	823,529	823,529	823,529
Jetons de présence	10 926,255	10 853,222	12 000,000
Retenue à la source	857,588	102,648	52,948
TCL	343,282	180,496	305,492
Contribution conjoncturelle (*)	78 603,480	-	-
Autres	91,842	305,334	-
Total	<u>754 968,972</u>	<u>523 695,163</u>	<u>462 375,151</u>

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 105.387, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du troisième trimestre s'est élevée à D : 26.783, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 78.603.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	39 540 415,596
Nombre de titres	385 291
Nombre d'actionnaires	925

Souscriptions réalisées

Montant	27 847 601,625
Nombre de titres émis	271 353
Nombre d'actionnaires nouveaux	140

Rachats effectués

Montant	(23 471 055,875)
Nombre de titres rachetés	(228 707)
Nombre d'actionnaires sortants	(230)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 076,120
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(10 000,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(92,962)

Capital au 30-09-2017

Montant	43 918 944,504
Nombre de titres	427 937
Nombre d'actionnaires	835

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2017 à D : 425.571,226 contre D : 347.487,963 pour la même période de l'exercice 2016 se détaillant ainsi :

	du 01/07/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations</u>	<u>393 092,762</u>	<u>1 156 578,530</u>	<u>318 733,071</u>	<u>891 667,190</u>	<u>1 218 058,395</u>
- Intérêts	393 092,762	1 156 578,530	318 733,071	891 667,190	1 218 058,395
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>32 478,464</u>	<u>108 309,863</u>	<u>28 754,892</u>	<u>53 549,483</u>	<u>92 093,702</u>
- Intérêts des BTA	32 478,464	108 309,863	28 754,892	53 549,483	92 093,702
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	-	<u>3 264,850</u>	-	<u>3 334,990</u>	<u>3 334,990</u>
- Dividendes	-	3 264,850	-	3 334,990	3 334,990
TOTAL	425 571,226	1 268 153,243	347 487,963	948 551,663	1 313 487,087

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2017 à D : 163.379,038 contre D : 104.528,508, pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	du 01/07/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/7/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	109 066,529	301 606,402	77 758,152	203 886,442	291 242,927
Intérêts des certificats de dépôts	54 312,509	82 849,885	26 770,356	28 275,741	49 175,455
TOTAL	163 379,038	384 456,287	104 528,508	232 162,183	340 418,382

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 56.506,701 contre D : 47.645,432 pour la période allant du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaille ainsi :

	du 01/07/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Année 2016
Rémunération du gestionnaire	56 506,701	165 024,399	47 645,432	126 649,033	176 944,326
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000	10 000,000
TOTAL	56 506,701	175 024,399	47 645,432	136 649,033	186 944,326

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 19.228,880 contre D : 16.233,355 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	du 01/07/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Année 2016
Redevance du CMF	11 300,863	33 003,421	9 528,763	25 328,976	35 387,748
Commissaire aux comptes	3 528,752	10 471,188	3 276,672	9 758,784	13 034,245
Rémunération Président du Conseil	1 058,813	3 176,460	1 058,823	3 176,469	4 235,292
Jetons de présence	1 950,977	4 926,255	1 159,476	3 453,222	4 600,000
TCL	1 282,188	3 424,828	756,148	2 252,006	3 292,330
Autres	107,287	846,305	453,473	1 339,915	1 254,242
TOTAL	19 228,880	55848,457	16 233,355	45 309,372	61 803,857

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.